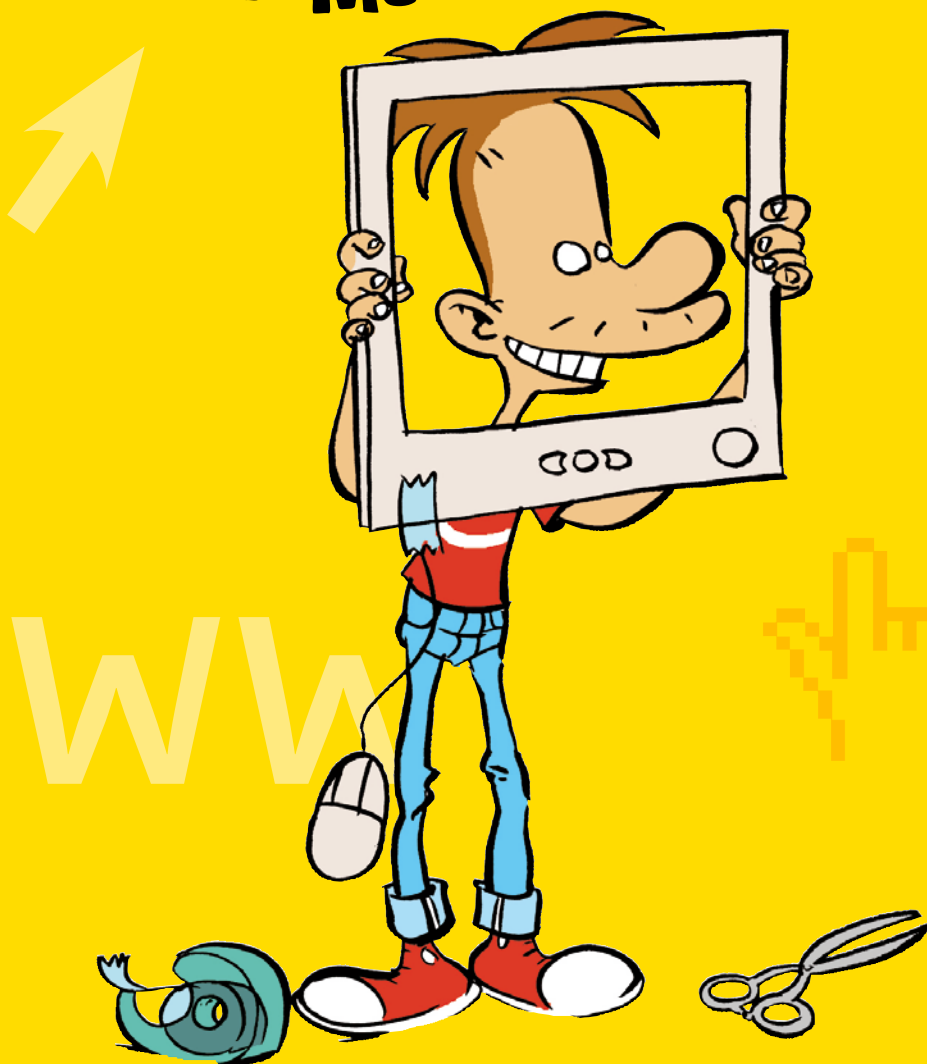


INTERNET

ET MOI



Je m'informe

p. 3

Je dialogue

p. 4-5

Je blogue

p. 6-7

Je télécharge

p. 8-9

Je joue

p. 10-11

Je me protège

p. 12

La loi du net

p. 13

Si j'ai bien compris

p. 14-15

ON TROUVE DE TOUT SUR LE NET

Un exposé à faire ? Internet est une vraie mine d'or pour chercher des infos. Mais ce n'est pas facile d'y trouver les bonnes dans les millions de pages disponibles !

Google, Yahoo,
Exalead, AltaVista,
Live Search...

Pour simplifier ton travail, utilise **des moteurs de recherche** : à partir des mots-clés que tu tapes, ils font le tri entre toutes les pages du net. Et en utilisant les options de recherche avancée, tu obtiens des résultats plus précis. Plus ta demande sera ciblée, plus tu auras de chances de trouver les bonnes informations.

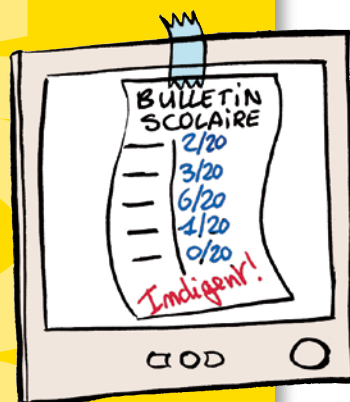


Image Choquante



Logiciel De Contrôle Parental

Cependant, tout n'est pas vrai sur internet. On y trouve même plein d'erreurs ou de bêtises. Tous les auteurs de sites ne sont pas des spécialistes, alors reste vigilant :

- **Vérifie toujours tes infos sur un autre site, dans un livre...**
- **Regarde la date de mise à jour de la page web que tu consultes.** Certaines données sont peut-être fausses ou périmées.

Pendant tes recherches, tu peux tomber sur des photos ou vidéos choquantes. Certains contenus sont réservés aux adultes, d'autres sont même interdits par la loi parce qu'ils ne respectent pas la dignité humaine, par exemple. Pour éviter que tu sois exposé(e) à cela, tes parents peuvent installer un logiciel de contrôle parental. Mais ce type de logiciel n'est pas fiable à 100 % et certains fichiers douteux restent accessibles malgré tout. Si tu te retrouves en présence d'images choquantes, de propos blessants ou insultants, parles-en à un adulte de confiance : il t'aidera à trouver la bonne réaction lorsque tu rencontres des difficultés sur le net et pourra **signaler ces contenus illégaux aux autorités.**

www.internet-mineurs.gouv.fr
ou www.pointdecontact.net

Les "hoax"

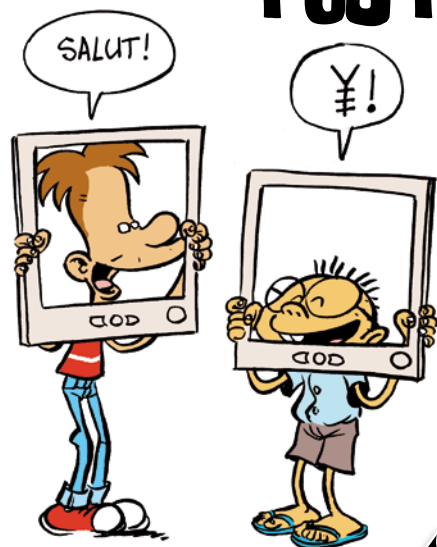
Un e-mail t'invitant à envoyer un message à 10 personnes que tu connais pour sauver un enfant ou avoir de la chance, un autre te promettant une récompense pour aider à sortir de l'argent d'un pays en guerre, une alerte t'avertissant qu'un virus menace ton ordi... Toutes ces fausses infos sont des "hoax", c'est-à-dire des canulars sur internet. Pour t'y retrouver, tu peux aller sur **un site spécialisé dans la chasse aux hoax**, très utile pour trier le vrai du faux. En règle générale, si tu as un doute sur l'origine ou le contenu d'un e-mail, supprime-le sans l'ouvrir.

www.hoaxbuster.com

A retenir

- Utilise plusieurs sources d'information.
- Vérifie la date de publication des infos.
- Cultive ton esprit critique.
- Vérifie que le site sur lequel tu vas est bien adapté aux mineurs : si l'entrée est interdite aux moins de 18 ans, c'est qu'il y a une bonne raison, alors change de site !

DES ECHANGES AVEC TOUTE LA PLANETE



Nom de code

Même sur internet,
on ne peut pas
écrire n'importe
quoi : pas d'injures
ou de propos
racistes, par
exemple. Lis p. 7.

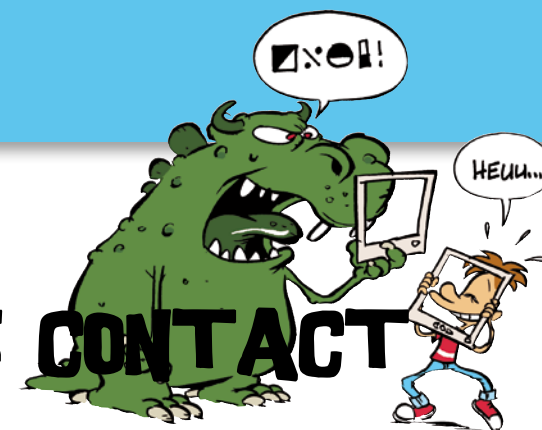
● **Sur un tchat**, tu discutes en direct avec des personnes du monde entier. Il existe des tchats publics, sur lesquels tout le monde peut lire tes messages et répondre. Mais tu peux aussi y avoir une discussion privée avec une ou plusieurs personnes de ton choix.

● **Sur un forum**, tu peux donner ton opinion sur un sujet. N'importe qui peut lire tes contributions et y répondre, même très longtemps après que tu as "posté" ton message.

Pour dialoguer sur les tchats ou les forums, on prend **un pseudo**. Son utilisation est moins intimidante pour partir à la rencontre d'autres internautes. Mais tu n'es pas seul(e) à te cacher derrière un pseudo : qui sait si ta nouvelle cyber-copine Emilie, 14 ans, n'est pas, en réalité, Raymond, 45 ans ? Ne mets donc jamais d'infos personnelles dans ton pseudo ou tes messages.

Même si la personne avec qui tu discutes sur le net semble super sympa, n'accepte pas une invitation de sa part dans le monde réel sans en parler à un adulte de confiance. Et si vraiment tu veux aller à un rendez-vous, choisis un lieu public et fais-toi accompagner. Si cela peut te rassurer, il existe des tchats et des forums réservés aux mineurs et surveillés par un modérateur : son rôle consiste à lire toutes les interventions afin de vérifier qu'un adulte ne se fait pas passer pour un ado et de s'assurer que **les discussions respectent la loi**.

LES POTES GARDENT LE CONTACT



Sur internet, tu peux dialoguer à distance avec tes ami(e)s grâce aux **messageries instantanées**. Avec ces logiciels, tu ne peux communiquer qu'avec des personnes que tu as déjà acceptées dans ton carnet d'adresses.

Pour éviter d'être contacté(e) par n'importe qui :

- Ne laisse pas traîner ton adresse de messagerie sur le net (sur des blogs, par exemple).
- Ne communique ton adresse qu'aux personnes que tu connais bien.

Pour éviter les problèmes :

- Si un inconnu te contacte, ne réponds pas.
- Après une session, pense à te déconnecter, sinon le prochain utilisateur de l'ordinateur pourrait récupérer les adresses de tes amis et les importuner en se faisant passer pour toi.

Si des personnes viennent t'ennuyer pendant ta session, ne te laisse pas faire :

- Tu peux bloquer leurs pseudos (ils ne peuvent plus te contacter).
- Tu peux supprimer leur contact de ton carnet d'adresses (ils ne savent plus lorsque tu es connecté(e)).
- En dernier recours, tu peux supprimer ton adresse et t'en créer une nouvelle.

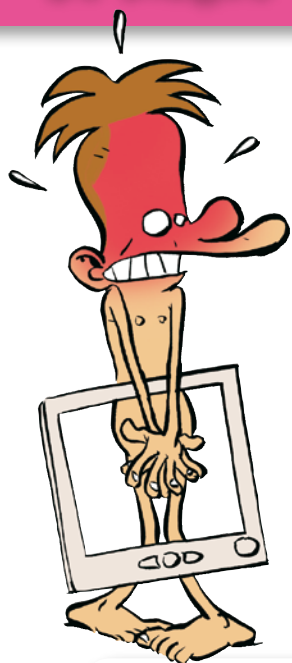
Windows Live
Messenger, ICQ,
Yahoo Messenger,
AIM...

La webcam

Cette **petite caméra** est un outil fantastique qui te permet d'être vu(e) de tes correspondants. Mais ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi avec, d'autant que l'on peut enregistrer ta vidéo pour la diffuser ensuite sur internet. Et si quelqu'un te demande de faire quelque chose qui te gêne devant ta webcam, refuse et parles-en à un adulte.

A retenir

- Choisis ton **pseudo** sans référence à ton âge, ton sexe ou ton adresse...
- Ne donne pas tes **coordonnées personnelles** (mail, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse...).
- Ne te rends **jamais seul(e) à un rendez-vous** avec une personne rencontrée sur le net et choisis un lieu public.
- Si quelque chose te **dérange**, n'hésite pas à en parler avec un adulte.
- Déconnecte-toi après chaque session.



UN JOURNAL PAS INTIME DU TOUT

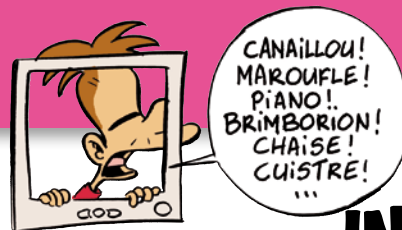
Le blog est un site facile à créer. Grâce à lui, tu peux t'exprimer sur ce que tu veux et permettre à tous tes lecteurs de réagir en laissant des commentaires, comme sur les forums de discussions. Formidable pour faire partager ses expériences, ses goûts et ses passions! Un peu comme un journal, mais qui ne serait pas intime du tout puisque tout le monde – ami(e)s, parents, profs, inconnus – peut lire ce que tu y publies. Evite donc d'y donner des informations trop personnelles (adresse, numéro de téléphone, messagerie instantanée...).

En dehors de quelques exceptions, les musiques, paroles de chansons, vidéos, dessins et photographies ne peuvent être diffusés sans l'autorisation de leur auteur.

Pour en savoir +, lis p. 8.

Pour publier la photo d'un copain, d'un prof ou de n'importe qui d'autre, tu dois obtenir son autorisation écrite ou celle de ses parents s'il s'agit d'un(e) mineur(e).

Attention, tu ne peux pas tout mettre sur ton blog. Tu es responsable de tout ce qui s'y trouve : les images comme les textes, y compris les commentaires des internautes! Tu dois donc contrôler régulièrement ce que les autres y écrivent. Toi aussi, veille à respecter la loi, en particulier **le droit à la propriété intellectuelle**. Si tu ne le fais pas, tu peux être poursuivi(e) et tes parents tenus de payer des dommages et intérêts aux auteurs des œuvres utilisées sans leur accord. Mais rien ne t'empêche de mettre à la place tes propres créations ou celles d'artistes diffusant gratuitement leur travail avec des **"licences libres"**. Tu dois aussi respecter les autres et leur **droit à l'image**. Si ce n'est pas le cas, prends les devants et demande à ceux dont tu as publié la photo s'ils sont d'accord : tu dois être prêt(e) à retirer ces photos s'ils le réclament.



INJURES, RACISME, DIFFAMATION : DEHORS!

Même si la "liberté d'expression" doit être garantie, sur internet comme dans la vie réelle, **tu dois respecter les autres**. Sur ton blog, tu ne dois pas écrire des choses qui peuvent blesser quelqu'un ou porter atteinte à sa vie privée.

● L'injure, c'est quand tu écris : "Ma prof de maths est nulle et moche!" C'est du mépris ou une critique infondée envers une personne. Les injures sont punies par la loi et des élèves ont déjà été exclus par le conseil de discipline de leur établissement pour avoir injurié des profs sur leurs blogs.

● La diffamation, c'est quand tu écris : "Monsieur X est un voleur". Tu insinues qu'il a fait quelque chose de mal sans le prouver. Même si tu n'as pas donné le nom de Monsieur X, il suffit qu'on puisse comprendre de qui tu parles pour que tes propos soient jugés diffamatoires.

● L'atteinte à la vie privée, c'est quand tu écris, par exemple : "La CPE habite au 84 rue des Bois, allons tous manifester devant chez elle demain". Non seulement tu révèles une information personnelle, mais cela risque de lui occasionner une gêne importante. De la même manière, tu n'as pas le droit de diffuser un courrier qui t'a été adressé (un e-mail par exemple) sans l'autorisation de la personne qui t'a écrit. Tous ces comportements sont des infractions punies par la loi et qui peuvent obliger tes parents à payer des dommages et intérêts. Sois prudent(e)!

Les injures sont interdites, tout comme les propos racistes ou la diffamation.

Les fils RSS

C'est un système technique qui permet de **recupérer automatiquement des infos** publiées sur un autre site. Ainsi, on sait tout de suite quand une page est mise à jour, sans avoir à la visiter. Pratique pour ne pas perdre une miette de ce qui se passe sur les blogs des copains!

A retenir

- Ne donne **pas trop d'informations personnelles** sur ton blog.
- Vérifie régulièrement qu'il n'y a **pas de problème avec les commentaires** postés sur ton blog.
- Demande **l'autorisation pour publier les photos** de tes copains et sois prêt(e) à les retirer si on te le demande.
- Avant de publier quoi que ce soit, assure-toi que ce n'est **pas illégal**.

Consulte la rubrique "créateurs de sites" sur www.droitdunet.fr

LE TELECHARGEMENT, LEGAL OU PAS?

En anglais, "peer to peer" signifie "poste à poste". Les logiciels P2P permettent de mettre en commun et d'échanger des fichiers directement entre ton ordinateur et ceux d'autres internautes.

Si tu crées une vidéo, un dessin ou que tu composes une chanson, tu n'as pas forcément envie que les autres en fassent n'importe quoi. C'est à toi de choisir si tu veux mettre ta création à disposition de tout le monde, gratuitement ou non, et si chacun peut la modifier. C'est ton travail : à toi de décider. Normal non ? Hé bien, pour les autres artistes, c'est la même chose !

● Beaucoup d'artistes vendent leurs créations pour vivre. Si tu diffuses leurs œuvres sans les payer, tu ne respectes ni leur travail, ni leur volonté. Cela s'appelle de la contrefaçon : tu t'exposes à des sanctions lourdes (jusqu'à trois ans de prison et 300 000 € d'amende).

Plutôt que de passer par des logiciels P2P, il vaut mieux se procurer légalement les œuvres de ces artistes sur les plates-formes de téléchargement payantes qui reverseront une partie de l'argent à l'auteur. Attention, si tu achètes de la musique, de la vidéo ou des logiciels sous forme numérique, pense à conserver le "certificat". Sans lui, la lecture du fichier acheté peut être bloquée.

Il s'agit généralement d'un petit fichier joint au fichier téléchargé et qui te permettra de prouver que tu as bel et bien payé pour cette œuvre.

● D'autres artistes choisissent de mettre leurs œuvres à disposition du public de manière totalement gratuite et/ou sous certaines conditions (ce sont notamment les licences Creative Commons ou Art libre, Copyleft, GFDL...). Plus de problème alors pour utiliser les réseaux P2P. Cela permet à cette catégorie d'artistes de faire connaître leurs œuvres d'un plus large public. Tu peux donc les télécharger sans risque.

● Lorsque tu achètes le CD de ton chanteur préféré, tu as la "possibilité de faire une copie privée". Si le CD est protégé, tu n'as pas le droit de faire sauter le verrou. De la même manière, lorsque tu télécharges un fichier payant, tu peux le graver sur un CD pour ton usage personnel, mais tu ne dois pas revendre le CD à tes copains.



Le paiement se fait via la facture de téléphone, sans avoir à donner de référence de carte bancaire.

A retenir

- Attention aux numéros surtaxés.
- Conserve bien les certificats.
- Ne copie pas pour revendre.
- Avant de télécharger des fichiers, vérifie qu'ils sont compatibles avec ton baladeur.

Possibilité de faire une copie d'une œuvre pour ton usage personnel, mais interdiction de la diffuser dans un lieu public ou de la rendre disponible à d'autres internautes grâce à un système P2P.

Avant de télécharger ton fichier, vérifie qu'il est compatible avec ton lecteur.

Les sonneries de Portable

Sur internet, de nombreux sites te proposent de télécharger des sonneries, des logos ou des jeux pour mobile. Personnaliser son portable, c'est sympa, mais attention au porte-monnaie ! Si tu dois appeler un numéro de téléphone, envoyer un SMS ou installer un programme pour télécharger la sonnerie qui te fait envie, il s'agit sûrement d'un service payant. Normalement, les éditeurs de ces services surtaxés doivent indiquer clairement le prix que tu vas payer avant que tu utilises leur service. Si ce n'est pas clair, parles-en à tes parents avant de valider ta commande ; tu leur éviteras de mauvaises surprises lorsque la facture arrivera.

WOW? C'EST UN MMORPG!

Equipes de joueurs

Massively Multiplayer Online Role-Playing Game, ce qui veut dire "jeux de rôles en ligne massivement multijoueur".

Un univers qui continue de vivre même lorsque tu n'es pas connecté(e).

Grâce à internet, tu peux te connecter en mode multijoueur avec tes ami(e)s ou des inconnus, jouer en groupe et intégrer des "guildes". Génial pour rencontrer des gens qui partagent ta passion pour les jeux! Mais reste vigilant(e) : tu n'as aucun moyen de savoir qui se cache réellement derrière un personnage. Alors si tu dois rencontrer un autre joueur, parles-en d'abord avec tes parents et ne te rends pas seul(e) au rendez-vous que tu auras organisé dans un lieu public.

Les jeux en ligne les plus connus sont les **MMORPG** comme *World of Warcraft*, *Dofus*, *Dark Age of Camelot*... Ils te transportent dans un univers imaginaire "persistant" dans lequel tu fais évoluer un personnage. Pour cela, tu dois accomplir des missions et faire équipe avec d'autres joueurs. Même si tu t'entends bien avec eux, veille bien à ne pas donner d'infos personnelles, comme dans un tchat ou un forum. Les MMORPG sont des jeux sans fin : il est tentant de rester des heures derrière son écran et certains joueurs finissent par ne plus faire que ça. Pour t'aider à gérer ton temps, tes parents peuvent installer un logiciel te permettant de ne jouer que durant certaines plages horaires que vous aurez déterminées ensemble. Après tout, il n'y a pas que les jeux vidéo dans la vie!

Certains sites vendent des personnages, de l'argent virtuel ou des objets pour progresser dans le jeu. Ces pratiques, parfois interdites, parfois tolérées, peuvent coûter cher. Enfin, comme dans la vie réelle, tu dois respecter les règles si tu ne veux pas être exclu(e) du jeu. Vérifie donc ce que tu écris aux autres joueurs. Et signale les comportements anormaux (propos racistes...) aux modérateurs.



ET SECOND LIFE, C'EST QUOI?

Tu as sans doute entendu parler de jeux comme *Second Life* ou *Entropia Universe*. Tu peux y construire une maison, la décorer avec tes créations ou celles que tu achètes aux autres résidents, assister à des conférences, à des concerts... comme si tu vivais dans un monde un peu à part. Tout cela a un prix que l'on paye avec une monnaie pas si virtuelle que ça puisqu'elle suit le cours du dollar. C'est donc de l'argent véritable qui s'échange dans ces univers. En réalité, plus que des jeux, ils sont en train de devenir un média à part entière. Ils sont basés sur le sentiment d'appartenir à une même communauté. Comme les sites communautaires *Myspace*, *Skyblog* ou *YouTube*. Super pour se faire de nouvelles connaissances. Mais comme à chaque fois que tu publies quelque chose sur internet, attention à ne pas livrer d'informations personnelles. Tu peux aussi privilégier les sites ou les univers qui proposent un espace sécurisé réservé aux ados.



Le système PEGI

PEGI est un système européen qui permet de savoir si le jeu qui t'intéresse est adapté à ton âge : certains jeux sont déconseillés aux moins de 18 ans en raison de leur caractère violent ou d'éléments qui ne sont pas appropriés pour des ados. Lorsque tu achètes un jeu, vérifie bien la présence des logos PEGI. Bientôt, un système similaire sera mis en place pour les jeux en ligne. Pour en savoir plus : www.pegi.info



A retenir

- Respecte les logos du système PEGI.
- Respecte les autres et les règles, dans le jeu comme dans la vie.
- Fais attention à ton porte-monnaie.
- Ne donne jamais d'informations sur toi.
- Ne rencontre jamais seul(e) des personnes avec lesquelles tu es entré(e) en contact dans un jeu, même si tu les fréquentes depuis longtemps.
- Garde du temps pour d'autres activités (sport, musique, cinéma...).

ALERTE AUX SPAMS ET VI RUS

Le plus souvent, les spams sont des e-mails publicitaires envoyés sans ton autorisation. Si tu y réponds, tu en recevras de plus en plus. Supprime-les, même si on te propose quelque chose de très alléchant. Pour éviter que ta boîte aux lettres ne soit polluée, tu peux utiliser :

- un logiciel "antispam".
- une deuxième adresse mail qui te servira lorsqu'on te demande de donner cette information sur un site.



Les virus, eux, peuvent s'installer sur ton ordinateur de différentes manières. Pour les contrer, tu peux installer :

- un logiciel antivirus qui les détecte et les supprime.
 - un "pare-feu" qui empêche certaines fenêtres de s'ouvrir quand tu consultes le net.
 - un "antispyware" qui détecte et supprime des petits programmes qui se sont installés à ton insu sur ton ordinateur.
- Veille bien à faire des mises à jour régulières de ces outils pour qu'ils puissent détecter les nouvelles menaces.

Ce sont des "programmes exécutables": si tu les ouvres, ils s'installent sur ton ordinateur pour lancer une application, mais cela peut aussi être un virus qui va espionner le contenu de ton disque dur, l'abîmer ou le détruire.

Tu reçois des messages dont tu ne connais pas l'expéditeur? Méfiance! Les pièces jointes que tu reçois peuvent contenir des virus. Sois vigilant(e), surtout si elles se terminent par ".exe". Réfléchis bien avant de les ouvrir et, dans le doute, demande conseil à un adulte.

Il est très important de garder top secret tes mots de passe. Ne les divulgue à personne et choisis-les en mélangeant les lettres, les chiffres et les symboles pour qu'il soit difficile de les deviner.

Le Phishing

Le "phishing" est une technique de fraude visant à obtenir des informations confidentielles, telles que des mots de passe ou des numéros de cartes de crédit. Pour cela, des escrocs se font passer pour des banques ou des entreprises et t'envoient un message te réclamant ces informations sensibles. Ne réponds jamais à ce genre de demande. Tes codes secrets doivent le rester!

"Filoutage" en français

A retenir

- Choisis ton mot de passe intelligemment: lettres + chiffres + symboles.
- Crée une 2^e adresse e-mail pour les contacts dont tu n'es pas sûr(e).
- Ne réponds pas aux spams.
- Attention aux pièces jointes.
- Avec tes parents, installez des **programmes de protection** que vous mettrez à jour régulièrement.

Antispams, antivirus, pare-feu, antispyware

LA LOI DU NET

- Ne donne jamais tes coordonnées personnelles (mail, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse...).
- Choisis ton pseudo intelligemment sans référence à ton âge, ton sexe, ton adresse...
- Ne te rends pas seul(e) à un rendez-vous avec une personne rencontrée sur le net et choisis un lieu public pour ce premier contact réel.
- Si quelque chose te dérange, n'hésite pas à en parler avec un adulte.
- Ouvre-toi une 2^e adresse e-mail pour les contacts dont tu n'es pas sûr(e).
- Attention aux pièces jointes, en particulier lorsque tu ne connais pas précisément l'origine du mail.
- Avant d'écrire ou de mettre en ligne des textes, des photos, des vidéos, assure-toi que ce n'est pas illégal.
- Demande à tes ami(e)s l'autorisation pour publier leur photo et sois prêt(e) à les retirer si on te le demande.
- Lorsque tu fais des recherches, utilise toujours plusieurs sources d'information.
- Garde du temps pour d'autres activités (sport, musique, cinéma...).



A découper et à scotcher sur ton ordi

Si j'ai Bien Compris...

Tu as tout lu ? Réponds aux 10 questions de ce quiz pour voir si tu as retenu l'essentiel.

Tu n'as rien lu ? Réponds aux 10 questions de ce quiz et reporte-toi aux pages signalées dans les réponses.



1 Tu reçois un mail pour créer une chaîne de solidarité qui aidera une petite fille à guérir d'une leucémie...
A. Tu le fais suivre à tes contacts.
B. Tu vérifies sur internet si c'est fiable.

2 La meilleure façon de se débarrasser des spams...
A. C'est de ne pas les ouvrir et de les supprimer immédiatement.
B. C'est de répondre à leur expéditeur en lui demandant de ne plus t'importuner.

3 Sur les sites de jeux en ligne, les gens avec qui tu joues...
A. sont, a priori, de parfaits inconnus : tu dois observer la même prudence que sur un tchat ou une messagerie instantanée.
B. sont forcément des ados passionnés comme toi. Qui d'autre viendrait sur ce site ?

4 Pour payer un service sur internet...
A. Il faut forcément donner un numéro de carte bancaire.
B. Il suffit parfois de composer un numéro de téléphone surtaxé qui fera grimper automatiquement la facture téléphonique.

5 Si tu tombes sur un site dont le contenu te choque...
A. Il peut être signalé à des services compétents qui verront si ce site est hors-la-loi ou pas.
B. Il n'y a rien d'autre à faire que de le refermer et de l'oublier.

6 Le téléchargement de fichiers sur internet...
A. C'est totalement illégal : tu risques la prison si tu te fais prendre !
B. C'est un outil formidable si tu fais attention à ne télécharger que des fichiers autorisés.

7 Lorsque quelqu'un t'embête sur une messagerie type Windows Live Messenger...
A. Tu peux facilement le bloquer, voire le supprimer de tes contacts.
B. Il ne te reste plus qu'à changer d'adresse de messagerie pour ne plus être importuné(e).

8 Un blog...
A. Ce n'est ni plus ni moins qu'un site facile à éditer et à consulter.
B. C'est un site où l'on peut tout dire de soi et raconter n'importe quoi.

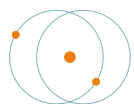
9 Avec une messagerie instantanée...
A. Tu peux échanger avec n'importe qui dans le monde mais n'importe qui peut venir t'embêter.
B. Tu dialogues avec tes copains mais tu peux aussi accepter de dialoguer avec quelqu'un à l'autre bout de la planète du moment que tu connais son adresse.

10 Pour faire un exposé, internet, c'est super !
A. Il suffit de rentrer quelques mots dans un moteur de recherche et hop, c'est fait !
B. C'est comme une immense bibliothèque dans laquelle il faut apprendre à chercher pour trouver la bonne info.



Réponses

1 : B, voir page 3 – 2 : A, voir page 12 – 3 : A, voir pages 10/11 – 4 : B, voir page 9 – 5 : A, voir page 3 – 6 : B, voir pages 8/9 – 7 : A, voir page 5 – 8 : A, voir pages 6/7 – 9 : B, voir page 5 – 10 : B, voir page 3.



Internet est un espace de communication fantastique qui t'offre une multitude de possibilités pour t'exprimer, dialoguer, t'informer, jouer... Mais comme dans la "vraie vie", tu dois respecter certaines règles et être conscient(e) des écueils à éviter.

Réalisé par le *Forum des droits sur l'internet*, en partenariat avec *Okapi* (Bayard Jeunesse), ce guide pratique a pour vocation de t'accompagner dans ton usage de l'internet et te donnera une foule de conseils pour en tirer le meilleur parti. Tu peux le télécharger sur www.okapi-jebouquine.com à la rubrique *Multimédia*.

Le *Forum des droits sur l'internet* est un organisme créé avec le soutien des pouvoirs publics, compétent sur les questions de droit et de société liées à l'internet. Il a pour mission d'informer le public et d'organiser la concertation entre les pouvoirs publics, les entreprises et les utilisateurs sur ces questions. Il propose également un service de médiation à destination du grand public. Le Forum comprend aujourd'hui près de 70 membres, organismes publics, associations et entreprises privées.

Ce guide a reçu les soutiens suivants :

CIEM

Le *Collectif Interassociatif Enfance et Media* est une association dont l'objet est de promouvoir une appropriation distanciée et critique du multimédia par les jeunes. Son réseau est composé de fédérations nationales d'associations familiales, de parents d'élèves, d'associations d'éducation populaire et d'éducation spécialisée, de syndicats des personnels du système éducatif, d'associations de défense des droits de l'enfant et de téléspectateurs et des associations de jeunesse. Contact : nalpa@unaf.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation interministérielle à la Famille

La *Délégation interministérielle à la Famille* a, entre autres missions, celle d'animer et de coordonner l'action des pouvoirs publics et des ministères concernés par l'ensemble des politiques familiales. Elle assure notamment le développement et le suivi de la protection de l'enfant sur l'internet, ainsi que la sensibilisation et l'information des familles aux technologies de communication. Elle organise le suivi des mesures de sécurisation de la navigation des enfants sur le net prises lors de la Conférence de la Famille, en septembre 2005, par le Premier ministre et le ministre en charge de la Famille.

www.famille.gouv.fr ou www.point-infofamille.fr

Microsoft®

En partenariat avec les pouvoirs publics et les associations, *Microsoft* s'implique depuis plusieurs années dans la protection de l'enfance dans l'univers numérique. Retrouvez ses actions sur www.microsoft.com/france/enfance-en-ligne

Ce livret ne peut être vendu séparément. Conception et réalisation : *Okapi* et le Forum des droits sur l'internet - rédaction et maquette : Laurent Baup, François Descombe, Béatrice Villevalois. Illustrations : Dab's. Edité par Bayard Presse SA à directoire et conseil de surveillance. Siège : 3-5 rue Bayard, 75008 Paris. Président : Bruno Frappat. Directeur délégué : Pascal Ruffenach. Directrice du Pôle collège : Marie-Laure Boursat. Loi du 16/07/49 sur les publications destinées à la jeunesse. Commission paritaire 0605 K 79756. Imprimerie : Roto Vincent (Tours) - mai 2007.